



COMMUNE DE
ROCHE (Vaud)

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

Roche, le 28 août 2018

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la Commission pour le

**Préavis No 29/18 relatif à l'aménagement d'un espace détente au
Bosquet du Grand-Cerclat**

	27.08	Séances					Emoluments		Signatures
				
Rapportrice : Mme Aurélie Ziörjen	X								
Membres : Mme Isabelle Gremion	X								
Mme Monica Portner	X								
M. Steve Dulon	X								
M. Sébastien Germanier	X								

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 29/18 s'est réunie le lundi 27 août 2018 en présence de Monsieur Rémy Roulet, délégué de la Municipalité, que nous profitons de remercier pour sa disponibilité ainsi que pour tous les renseignements fournis. Il nous a donné toutes les informations nécessaires quant à ce projet d'aménagement de cet espace détente au Bosquet du Grand-Cerclat.

Nous nous sommes rendus sur place afin d'apprécier au mieux les contours de ce projet et nous projeter dans ce futur aménagement. Les soins à apporter à la végétation en place ainsi que les aménagements prévus pour les espaces de détente et d'acheminement nous paraissent tout à fait corrects. La végétation supplémentaire apportée dans les talus nous satisfait également.

Nous avons toutefois constaté la présence de plantes exotiques envahissantes sur un des talus (Renouée du Japon), plantes auxquelles il sera nécessaire d'apporter un traitement particulier.

En conclusion la commission à l'unanimité vous recommande de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n° 29/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif à l'aménagement d'un espace détente au Bosquet du Grand-Cerclet

Oui le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à aménager un espace détente au Bosquet du Grand-Cerclet
2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 45'000.-
3. De financer ces travaux par la trésorerie courante
4. D'amortir le montant des travaux par un prélèvement au fonds de réserve « travaux » pour un montant de CHF 45'000.-

Ont signé :

Isabelle Gremion



Monica Portner

Steve Dulon



Sébastien Germanier

Aurélie Ziörjen

